

DGA DES TERRITOIRES  
ET DU DEVELOPPEMENT

Direction de l'Environnement  
et du Développement Durable  
Aménagement de l'Espace et Transition  
Énergétique  
Chargée de Mission  
Etudes Générales et Urbanisme

Affaire suivie par : Alexandra PUYMALY  
Tél. : 05.53.45.45.82  
Courriel : a.puymaly@dordogne.fr  
Objet : Modification du PLU d'Antonne-et-  
Trigonant  
N° 148



Périgueux, le 24 SEP. 2018

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

à  
Monsieur Jacques AUZOU  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Grand Périgueux  
Service Urbanisme et Développement durable  
1 bd Lakanal –BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex

Monsieur le Président,

Par courriel du 17 août 2018, vous souhaitez mon avis sur le projet de modification n°3 du PLU de la Commune d'Antonne-et-Trigonant.

Le premier projet prévoit d'ouvrir à l'urbanisation un secteur destiné à de l'habitat accessible par la rue Georges Brassens depuis la route Nationale N°21. Les parcelles concernées sont actuellement vierges de toute végétation haute. Il s'agit d'une zone relativement plane, de type prairie, sur laquelle une ancienne grange ayant un intérêt architectural et patrimonial est implantée. Cette opération de logements sur 1,07 hectares (9 logements neufs et 1 logement à réhabiliter) ne bouleverse pas les orientations du PLU en vigueur, ni les prévisions du Plan Local de l'Habitat (PLH) inscrites dans le futur PLUi (68 logements à produire dont 60 neufs d'ici à 2032).

Le deuxième projet consiste à modifier le règlement de la zone NL afin de permettre un complément d'activité du centre équestre « Le Begoux ». A présent, le secteur NL comprend un sous-secteur NLe spécifique au Cercle Hippique: « les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, sous réserve que leur implantation soit conforme, selon le cas, soit au règlement sanitaire départemental, soit à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ».

Il est à noter que les deux projets n'affectent pas le réseau routier départemental, ni l'économie générale définie dans le PADD.

Aussi, tel est l'avis favorable émis en qualité de personne publique associée à la modification n°3 du PLU de Commune d'Antonne-et-Trigonant.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur Général des Services Adjoint

Jean-Philippe SAUTONIE